AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RU-2023-01 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance tenue le 5 mars 2024 à 19 h, le conseil a adopté le Règlement 2024-02 amendant le règlement ru-2023-01 concernant les systèmes d'alarme.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley, ce 8 mars 2024

Gabriel Demers
Directeur général